

## Haro sur le camion... ou le retour de l'Écotaxe !



Incarnation à lui seul du désir de nombre de ses collègues élus locaux, le président de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Renaud MUSELIER, a annoncé, le 21 novembre dernier, sa volonté de créer prochainement en PACA une taxe sur les poids lourds en transit sur le territoire régional, destinée à financer le développement des transports en commun.

Reprenant les arguties maintes fois entendues avant 2013 et persévérant dans les mêmes erreurs si ce n'est le même a priori, l'élu régional déclare sans rougir :

« ?Nous développerons les transports en commun grâce à une taxe sur les poids lourds en transit qui usent nos infrastructures et polluent notre air? ». C'est en tout ce qu'il a indiqué à la presse, en marge de la première édition de la rencontre internationale « ?Méditerranée du futur? », sur le thème du climat.

Quelques jours plus tôt, le 16 novembre, plusieurs régions, dans un *Livre blanc sur la mobilité*, s'étaient dites prêtes à expérimenter, face au désengagement de l'État et à leurs responsabilités accrues, de nouvelles « ?redevances régionales d'infrastructures? » de type écotaxe.

De plus, lors des tables rondes du récent 100e congrès de l'Association des maires de France

(AMF), certains ont envisagé la mise en place d'une taxe locale sur les poids lourds.

Écotaxe, le retour ! Supposé mort, son principe bouge encore. Pire, il serait, à l'instar de l'appréciation d'Henri III contemplant le cadavre du Duc de Guise, encore plus grand mort que vivant...

Conçue et imaginée à l'origine pour le financement des infrastructures routières, l'écotaxe devient presque automatiquement, au nom du principe d'opportunité, la bouée supplétive du financement des collectivités locales confrontées aux baisses des dotations d'État depuis plus de dix ans !

Oublié le financement des infrastructures routières : au mieux on évoque, comme le président de la région PACA, le financement des transports en commun. Mais ici ou là, de *Livre blanc* en déclarations de tribune de l'AMF, on évoque le financement d'équipements communaux ou intercommunaux loin, très loin du financement des infrastructures imaginées par le *Grenelle de l'Environnement*.

On dit parfois que l'Histoire bégaie tant les événements du passé semblent se répéter. En l'espèce, ce n'est pas du bégaiement mais le radotage mensonger qui, une fois de plus, stigmatise le camion en l'accusant de tous les maux. Loin de tenir compte des apports de la profession dans tous les domaines, on répète à satiété les mêmes contre-vérités. Affirmer sans nuance aucune, que « *les poids lourds en transit (...) usent nos infrastructures et polluent notre air?* », c'est stigmatiser une profession qui a fait beaucoup (bien plus que d'autres en tout cas !) ses vingt dernières années pour la réduction des gaz à effets de serre.

C'est, au surplus, sciemment mentir sur l'engagement des entreprises du transport routier dans l'éco-conduite et les chartes CO2 ; c'est jeter aux oubliettes les défis techniques des normes EURO et l'investissement des constructeurs à développer des nouvelles motorisations à énergies alternatives que les transporteurs ne boudent pas. Ces camions qui « *polluent notre air* » le font sans doute moins, messieurs les élus, que nombre de bâtiments publics dont vous avez la charge et dont on attend vainement qu'ils deviennent des bâtiments écologiques. Depuis des années, ils demeurent des gouffres financiers énergétiques, polluant ! Mais il est vrai, les conseillers sont rarement les payeurs !

La Ministre des transports avait pourtant redit clairement le 20 juillet dernier que « *nous n'allons pas remettre en place une écotaxe, on est un certain nombre à avoir en tête que ça ne s'est pas bien passé, ça n'avait pas bien été compris. Et en même temps, je crois aussi que tout le monde peut s'étonner de voir (...) des files de poids lourds étrangers qui traversent le pays, qui du coup génèrent un besoin d'infrastructures, posent aussi des problèmes de sécurité routière et qui, aujourd'hui, parce qu'ils font le plein chez nos voisins, ne participent pas du tout au financement des infrastructures* ».

Sage et pertinente remarque. On pensait le débat clos. Mais pas du tout ! Nos édiles locaux ont continué de vanter une taxation régionale des kilomètres parcourus par les poids lourds de transit.

Sans avoir le courage de l'avouer clairement, ils prônent à tout dire le retour de l'Ecotaxe. Personne parmi ces hérauts de l'écotaxe régionale ou locale ne semble se poser la vraie question : et demain, comment les marchandises arriveront-elles à destination ? La réponse semble fuser presque naturellement : ferroviaire, bien-sûr !

Pourtant, on peut en douter à la lecture du rapport de l'ARAFER publié le 23 novembre 2017. Il stigmatise l'insuffisance de l'utilisation du réseau ferroviaire français. En effet, sur les 29 000 kilomètres de lignes exploitées en 2015, 80 % des circulations en 2016 se sont concentrées sur... 8 000 kilomètres. Et que dire des retards chroniques ou des départs annulés que pointent et dénoncent le rapport ? Personne n'en a dit mot. Monsieur MUSELIER pas plus que les autres partisans du retour à la taxation des camions. Coupable ou responsable, les deux à la fois, l'un ou l'autre, le camion est désigné comme une forme de bouc émissaire environnemental. Chargé des péchés capitaux de la pollution. Le président de PACA ne s'en est même pas caché. Après avoir dénoncé ces camions qui usent nos infrastructures et polluent notre air il ambitionne que « ?[Sa] région doit devenir le moteur des accords sur le climat? », veut « *Faire de Provence-Alpes-Côte-d'Azur la région du bien-être en lui permettant d'avoir une COP d'avance?* ».

Il est vrai : le gouvernement vient de légaliser le droit à l'erreur..., *Car elle est humaine. Mais persévérer est diabolique !*

C'est bien là le problème...

**Philippe BONNEAU**